

LE JOUR, 1948
17 JUILLET 1948

LES SANCTIONS CONTRE LA JUSTICE

Le Conseil de Sécurité, par des votes successifs, a ordonné de cesser le feu en Palestine sous peine de sanctions et, en prorogeant d'office la trêve, il a renvoyé les belligérants au médiateur.

Cette histoire de sanctions rappelle celles de la défunte S.D.N. C'est par les sanctions et par les menaces que la S.D.N. a été ébranlée, puis est morte. L'ONU peut connaître des vicissitudes du même ordre. Quand on a, par son fait, mis la Palestine à feu et à sang, comme c'est le cas pour les nations sous la pression des Etats-Unis, on n'a pas le droit de consacrer, de surcroît, l'injustice par la violence et de menacer les victimes au lieu de châtier les agresseurs.

Les sanctions de l'ONU, pour une fois qu'on les envisage à Lake Success, mettent en évidence le caractère inique de cette justice du plus fort. La leçon qui est maintenant donnée au monde est désastreuse pour les juges. Elle fait douter d'eux et c'est le pire qui puisse arriver à une juridiction souveraine qui est le dernier recours.

Comment faire confiance à l'avenir et comment désarmer ? Comment ne pas s'organiser préventivement de toutes les manières pour défendre son droit par la force ? Comment, quand on subit le diktat, ne pas préparer ouvertement ou dans le secret les lointaines revanches ?

Les Juifs, de leur côté, aventurés comme ils sont sur la côte méditerranéenne, pensent-ils pouvoir tenir, avec ou sans l'ONU, jusqu'à la fin des temps ? Les Arabes, s'ils ont le cœur généreux, sont connus pour avoir la mémoire fidèle ; peut-être l'ont-ils trop fidèle en ce sens que, du mal comme du bien, ils ne veulent, le plus souvent, rien oublier. Quand les journaux annoncent qu'un avion d'Israël a jeté quelques bombes sur le Caire, on se dit qu'à coup sûr, ces bombes coûteront quelque chose aux Douze tribus, avec le cours des années. Mainte fois, nous avons constaté que l'intelligence aiguë des Juifs était généralement rendue impotente par leur manque de psychologie.

Israël, au temps des Séleucides par exemple, a connu des moments semblables, par certains côtés, à ceux d'aujourd'hui. Le résultat de leurs entreprises, l'Histoire l'a enregistré. On ne peut pas prétendre installer arbitrairement et de toute force, un Etat sur une tête de pont, au milieu de l'hostilité déclarée d'un voisinage et d'un hinterland qui sont un continent.

Ce que l'ONU et le Conseil de Sécurité ont fait et ce qu'ils font, porte la marque de cet esprit d'ignorance et d'erreur qui conduit où l'on sait et dont les conséquences peuvent aller si loin.

Dieu préserve les petites nations de leurs arbitres et de leurs juges !